

10.679/1702

Allocution de Monsieur Lambert SCHAUS,

Membre de la Commission de la  
Communauté Economique Européenne

à l'occasion de la Conférence Européenne sur la Sécurité Sociale

---

"Les Problèmes de la Sécurité Sociale  
dans les transports"

---

Bruxelles, le 10 décembre 1962

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Membre de la Commission de la C.E.E. plus spécialement responsable de la politique commune des transports, je tiens à me joindre aux paroles de bienvenue que mon collègue M. LEVI SANDRI vient de vous adresser et exprimer à mon tour le souhait que cette conférence européenne sur la sécurité sociale soit constructive et efficace, afin que nous arrivions à atteindre progressivement ce but essentiel que les auteurs du Traité de Rome ont assigné à nos efforts, à savoir l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de nos peuples.

Dans son magistral discours, mon collègue M. LEVI SANDRI a tracé le cadre de cette conférence et en a délimité les buts; il a également donné quelques précisions constituant des mises au point au sujet de certains malentendus qui ont pu naître à propos de cette conférence. Je n'ai pas besoin de revenir sur ces questions.

Je voudrais seulement souligner l'importance que la Commission de la C.E.E. attache aux questions sociales en général et aux problèmes de la sécurité sociale - citée expressément à l'article 118 du Traité de Rome - dans l'élaboration de la politique commune des transports, exigée par les articles 3 e, 74 et 75 du même Traité.

La politique sociale de la Communauté doit être une; nous avons les mêmes préoccupations sociales dans tous les secteurs de

l'économie. Cependant, dans quelques-uns de ces secteurs, des problèmes particuliers se posent. C'est certainement le cas pour les transports. Nous avons donc tenu à ce que l'étude de ces problèmes soit entreprise de façon circonstanciée, afin de nous fournir les éléments nécessaires pour notre action future.

Dans son "Mémoire sur l'orientation à donner à la politique commune des transports", publié en avril 1961, la Commission de la C.E.E. a consacré un chapitre spécial à l'action qu'il conviendra de poursuivre dans le domaine social et a fait ressortir la nécessité d'une action de la Communauté particulière aux transports dans certains domaines de la sécurité sociale.

Le "Programme d'action en matière de politique commune des transports", présenté en mai 1962, a précisé la conception d'ensemble de la Commission dans le domaine des transports. L'un des principes de base de cette politique concerne l'égalisation des conditions de concurrence entre les entreprises appartenant à un même mode de transport ainsi qu'entre les trois modes de transport. A cet effet, il est nécessaire d'effectuer un rapprochement des régimes de sécurité sociale en vigueur dans les Etats membres, en tenant compte des particularités techniques du secteur. Le "Programme d'action" prévoit plus spécialement que la notion d'égalisation dans le progrès appliquée aux transports et l'établissement d'une saine concurrence impliquent que, dans des situations équivalentes, les travailleurs des transports bénéficient de conditions de sécurité sociale équivalentes. Il importe de souligner que le problème de l'harmonisation des régimes de sécurité sociale se présente, dans le domaine des transports comme dans les autres secteurs de l'économie, sous un double aspect: économique et social. Du point de vue économique, il convient de rechercher un rapprochement des législations, des réglementations et des conventions collectives pour éliminer les distorsions éventuelles découlant des différences dans le coût de la sécurité sociale et qui faussent la concurrence. Du point de vue social, il convient de rechercher ce même rapprochement pour que les travailleurs des Etats membres bénéficient de garanties équivalentes compte tenu d'une égalisation dans le progrès. Un tel rapprochement peut d'ailleurs faciliter la coordination des régimes.

Je suis heureux de constater que ces idées, développées par la Commission de la C.E.E. dans son Programme d'action, se trouvent largement reflétées dans les rapports afférents soumis à la conférence.

Il ne m'appartient évidemment pas d'entrer dans l'examen de ces rapports, alors que ceux-ci expriment l'opinion de leurs auteurs, opinion qui ne préjuge pas ni n'engage celle des Exécutifs.

Toutefois, je crois pouvoir déclarer que je suis entièrement d'accord avec la constatation que fait le rapport de synthèse sur l'harmonisation de la sécurité sociale dans les transports. en affirmant ce qui suit: "Les données statistiques permettant de mesurer l'importance des aspects sociaux et économiques d'une harmonisation de la sécurité sociale dans les trois modes de transport des six pays sont rares". Je pense qu'on peut étendre cette constatation à d'autres questions d'ordre social dans les transports. Et je conclus qu'il apparaît absolument indispensable que la Communauté puisse disposer des moyens matériels nécessaires pour effectuer les enquêtes statistiques dont elle a besoin pour poursuivre son action sociale dans le domaine des transports.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont collaboré à la préparation de cette conférence et plus spécialement, dans le domaine des transports, M. le rapporteur du document de synthèse et MM. les rapporteurs par secteurs. Je tiens à remercier aussi M. DEVREKER, Professeur à l'Université de Gand, qui a bien voulu accepter de présider les réunions de la Conférence traitant les problèmes de la sécurité sociale dans les transports. Je suis persuadé que, sous sa direction compétente et avisée, ces travaux seront particulièrement efficaces et féconds.

Mais je manquerais à un devoir si je ne remerciais pas les milieux professionnels intéressés qui nous ont accordé généreusement leur concours pour la préparation de la partie "transports" de cette conférence. Il s'agit - pour les employeurs - de l'Union Internationale des Chemins de Fer, de l'Union Internationale des Transports Routiers et de l'Union Internationale de la Navigation Fluviale.

Pour les syndicats de salariés, je tiens à remercier le Comité Syndical des Transports de la Communauté de l'I.T.F. et le Comité International des Transports de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens. Je remercie également l'Union des Industries de la Communauté Européenne pour le concours précieux qu'elle a bien voulu nous apporter.

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans son programme d'action pour la deuxième étape, la Commission de la C.E.E. a souligné avec force que l'oeuvre d'intégration européenne entreprise depuis 1958, bien qu'elle s'accomplisse dans le domaine économique, a un caractère nettement politique. Je voudrais compléter cette idée en rappelant que toute notre action doit se situer sur le plan humain. C'est la mise en valeur et le plein épanouissement de la personnalité humaine qui sont le but final de nos efforts. Je voudrais terminer en citant le poète latin qui, il y a 19 siècles, définissait la vocation de l'homme en disant: "Os homini sublime dedit ...". Pour traduire ce vers en langage moderne et en termes très simples, je voudrais dire: La vocation de l'homme va au-delà des contingences de la vie économique.

---